



Montpellier, le 1^{er} février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La place des femmes au CESER Occitanie : des progrès inédits ... mais qui restent à prolonger

Renouvelé, le Conseil économique, social et environnemental (CESER) d'Occitanie a été installé mercredi 31 janvier. Quelle place les femmes occupent-elles dans cette instance de réflexion collective et d'élaboration de propositions ?

Globalement, les progrès sont indéniables : **les femmes sont passées de 31,5 % des membres en 2016 à 48,2 % aujourd'hui, soit une progression de 16,7%** . Cette avancée est notamment due à l'action de l'Etat en région et au préfet de région lui-même : sur huit personnalités qualifiées, il a nommé six femmes. Elle résulte également de la féminisation des associations et organismes regroupés dans le collège 3 qui compte désormais 53,6 % de femmes.

La situation est nettement moins satisfaisante dans l'exécutif du CESER. L'effet paritaire s'estompe. **Au fur et à mesure que l'on grimpe dans la hiérarchie de la gouvernance, les femmes se raréfient : bureau 46,7% du total, vice-présidentes 44,4 %, vice-présidentes déléguées 25 %, présidente 0.** (Voir graphiques en annexe). Dans son discours d'investiture, président du CESER, Jean-Louis Chauzy a pris l'engagement « *de mettre en œuvre l'égalité femmes hommes dans l'exercice des responsabilités et à corriger ces disparités lors du renouvellement de l'exécutif, à la mi-mandat, pour parvenir à une gouvernance partagée dans trois ans* ».

Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, le souligne : **« Qui doute que les femmes fassent partie des « forces vives » que le CESER représente ? Elles doivent y avoir leur juste place. La composition du CESER Occitanie, comme celle de l'ensemble des assemblées élues ou désignées, doit ressembler à la société, également composée de femmes et d'hommes. Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes et le partage des ressources liées au pouvoir doivent devenir une condition du pacte républicain. Je constate, comme on l'a vu ces derniers temps, que la faible place des femmes dans les lieux de pouvoir porte le risque de comportements inappropriés, voire inadmissibles. »**

Geneviève Tapié rappelle l'enjeu : **« La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui fixe des règles paritaires au sein du CESER, doit être amendée pour étendre ses dispositions à la composition de l'exécutif. Même s'il faut souligner les avancées obtenues par la volonté d'autorités masculines de premier plan, seule l'inscription dans la loi garantit la parité, comme on l'a vu maintes fois. Depuis la création des Comités économiques et sociaux régionaux en 1972, aucune femme n'a été présidente tant en Occitanie que dans l'ancien Languedoc-Roussillon et l'ancien Midi-Pyrénées. »**

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr

ANNEXE

Comparaison 2016/2018 du poids de la représentation des femmes dans l'Assemblée et dans l'exécutif du CESER Occitanie

L'élargissement de la base paritaire de la pyramide en 2018 par l'application des dispositions légales de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est loin de se traduire au niveau de la gouvernance qui échappe à cette contrainte. Au fur et à mesure que l'on grimpe dans la hiérarchie de l'exécutif, là où il y a du pouvoir, de l'influence et des ressources, les femmes se raréfient. (Source : CESER Occitanie, janvier 2018).

